

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

fsgt.31@free.fr



11 SEPTEMBRE 2018

N° 3

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

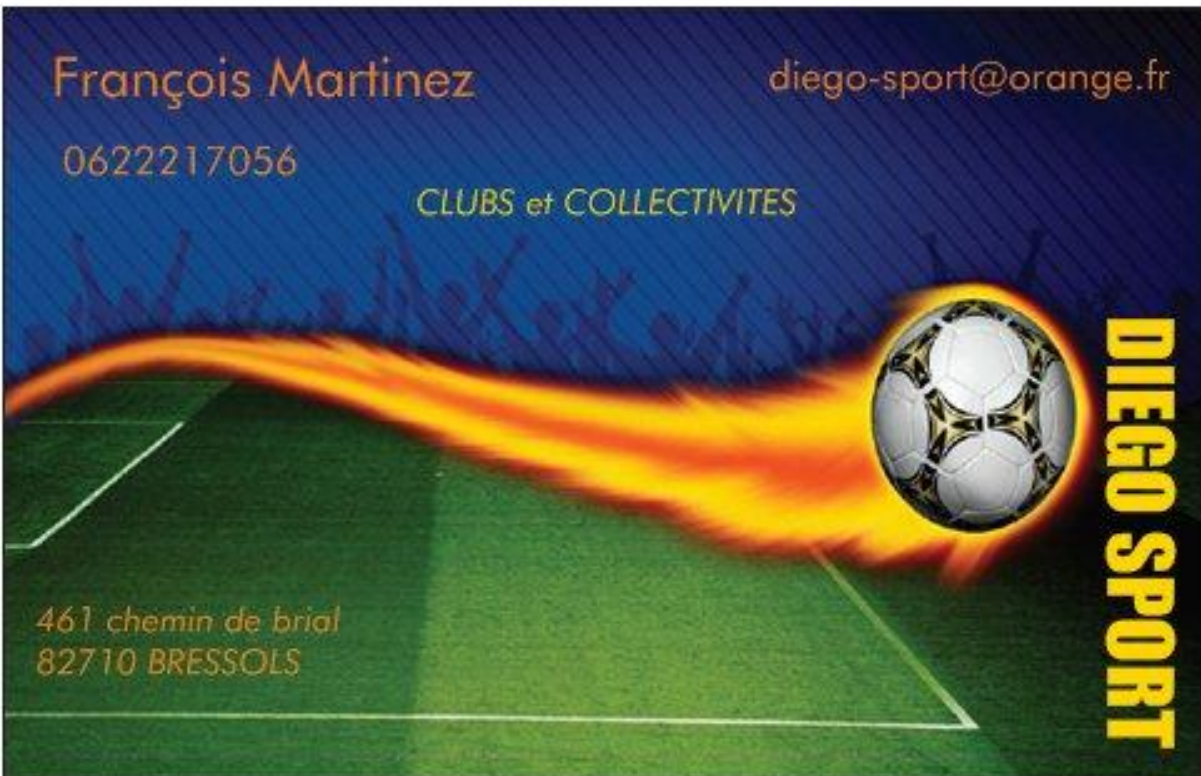
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Reliquat des sanctions pour la saison 2018-2019
- Information licences,
- Coupe de France Auguste Delaune,
- Championnat,
- Arbitrage,
- Rappel règlements Coupes,
- Challenge de la Sportivité « Joma-Diego Sport »,
- Sélection départementale 31,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 38 et 39,
- Fiche d'inscription Sélection 31.



SAISON 2018 - 2019

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNIONDE LA COMMISSION

Lundi 10 septembre2018.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Comme nous vous l'avons annoncé à notre dernière Assemblée, les licences se feront directement par les clubs sur le site pour les renouvellements, conformément au document que nous vous avons donné à cette Assemblée.

Pour les nouvelles licences, pas de changement, même procédure que les années précédentes.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ① www.fsgt31.fr,
- ② Football à 11,
- ③ Actualités,
- ④ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

④ TARIFS

📌 Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.00 €**

jeune avec assurance (né de 1999 à 2002) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet = demande de licence + carton blanc et photocopie de la pièce d'identité (pour une nouvelle licence) + chèque.

Pour les demandes que vous faites vous-même, elles ne seront prises en compte qu'une fois le chèque reçu.

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que le lundi et le mardi après-midi, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.

📌 Tarifs d'arbitrage à **régler impérativement avant** le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑥ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre)**, sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑧ CONTROLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipement n'étant pas prêt sera déclaré forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

⑨ QUALIFICATIONS

Les compétitions débutant la semaine 38, à partir du lundi 17 septembre 2018, par les rencontres des Coupes, **les joueurs devront être qualifiés pour cette date**. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il faut 7 jours pleins pour la qualification d'un nouveau joueur ou un muté, et 24h00 pour un renouvellement, il est impératif que les clubs **déposent les licences au plus tard le vendredi 14 septembre 2018 (le lundi 10 pour les nouveaux joueurs)**, faute de quoi, leurs joueurs ne seront pas en règle pour participer au démarrage de la saison, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre**. Alors, prévenez vos joueurs.

⑩ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑪ RESPECT COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

①② SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

①③ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

①④ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

①⑤ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑥ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ⑦ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi**.

RELIQUAT DES SANCTIONS POUR LA SAISON 2018/2019

Certains licenciés sont encore suspendus pour ce début de saison. **Soyez vigilants sur le reliquat des sanctions de vos joueurs. Ceci évitera des situations pénalisantes pour votre équipe.**

Rappelez-vous que pour que le joueur puisse continuer à purger sa suspension, il doit être licencié dès le début de la saison :

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. »

En cas de doute, contactez J.Claude LECRU à la Commission.

INFORMATION LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA CARTE DE DROITE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « EXEMPLAIRE ADHERENT » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée

COUPE DE FRANCE AUGUSTE DELAUNE

Les clubs : AC2L, NEW TEAM, AS ST LOUP CAMMAS et TOLOSA FOOT SYSTEM doivent retourner leur feuille d'engagement à la Commission de **TOUTE URGENCE et ceci avant le 20/09/2018 sous peine d'annulation d'engagement.**

CHAMPIONNAT

Le club AS MATRA, doit retourner ses documents d'inscription à la Commission de **TOUTE URGENCE**.

ARBITRAGE

La première réunion d'arbitres aura lieu le **mardi 18 septembre 2018**, à 19h au Comité. Les arbitres doivent prévenir le responsable de leur participation (par mail).

Très peu ont répondu à ce jour.

RAPPEL REGLEMENTS COUPES

Voici les principaux règlements des différentes coupes:

❶ COUPE DELAUNE (PHASE DEPARTEMENTALE):

- ☛ Feuilles de match de couleur **JAUNE**.
- ☛ Rentrée de touche au pied.
- ☛ Carton blanc=5min.
- ☛ Carton jaune=10min.
- ☛ Carton blanc + carton blanc (pour le même joueur)=exclusion définitive (carton rouge), sans possibilité de remplacement.
- ☛ Carton blanc + carton jaune (pour le même joueur)=exclusion définitive (carton rouge), sans possibilité de remplacement.
- ☛ Carton jaune + carton blanc (pour le même joueur)=exclusion définitive (carton rouge), sans possibilité de remplacement.
- ☛ Victoire=3 points, Nul=2 points, Défaite=1 point, Forfait ou Pénalité=0 point.

❷ COUPE OCCITANE:

- ☛ Feuilles de match de couleur **VERTE**.
- ☛ Rentrée de touche à la main.
- ☛ Carton blanc=5min.
- ☛ Carton jaune=10min.
- ☛ Carton blanc + carton blanc (pour le même joueur)=exclusion définitive (carton rouge), sans possibilité de remplacement.
- ☛ Carton blanc + carton jaune (pour le même joueur)=exclusion définitive (carton rouge), sans possibilité de remplacement.
- ☛ Carton jaune + carton blanc (pour le même joueur)=exclusion définitive (carton rouge), sans possibilité de remplacement.
- ☛ Victoire=3 points, Nul=2 points, Défaite=1 point, Forfait ou Pénalité=0 point.

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE

JOMA-DIEGO SPORT

Un rappel sur le barème concernant le challenge de la Sportivité:

CARTON BLANC	⇒ 1 POINT	2 CARTONS BLANCS	⇒ 3 POINTS
CARTON JAUNE	⇒ 2 POINTS	2 CARTONS JAUNES	⇒ 6 POINTS
2 CARTONS (CB+CJ ou CJ+CB)	⇒ 5 POINTS		
CARTON ROUGE (§C-a à §C-f)	⇒ 7 POINTS		
CARTON ROUGE (§D-a à §S-d)	⇒ 10 POINTS		
RESPONSABILITE MATCH ARRETE	⇒ 15 POINTS		

SELECTION HAUTE-GARONNE

La commission continue sur sa lancée concernant la sélection départementale de football, avec un projet important en fin de saison 18/19, un déplacement en Espagne pour participer au CSIT pendant une semaine.

Nous allons donc commencer les matchs de présélection assez rapidement car l'échéance va vite arriver. La détection des nouveaux joueurs qui vont intégrer cette Sélection déjà en place commence dès à présent.

Vous trouverez en fin de bulletin une fiche d'inscription à nous retourner avant le **15 octobre 2018**, les premières rencontres étant prévues rapidement avec les joueurs de la saison passée. Dirigeants, nous comptons absolument sur vous pour en parler à vos joueurs, c'est une expérience humaine formidable pour eux.

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous confirmer votre liste de joueurs le plus rapidement possible en retournant l'imprimé correctement complété à la Commission.

Une détection sera aussi réalisée par l'intermédiaire des arbitres et des membres du bureau.

Nous nous engageons à contacter directement tous les joueurs qui auront répondu favorablement.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 38 DU 17/09/2018 AU 21/09/2018

Coupe Auguste Delaune : Poule 1 – tour 1

PASPORT

TOLOSA FOOT SYS.

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 39 DU 24/09/2018 AU 28/09/2018

Division : Honneur – Journée 1 aller

FORZA VIOLA FC

DYNAMO FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

SEMAINE 38 DU 17/09/2018 AU 21/09/2018

Coupe Auguste Delaune : Poule 1 - Tour 1

ASEAT	AJ SAINT EXUPERY	Ceat Oran	Ve 21/09	20h30
PASPORT	TOLOSA FOOT SYS.	Sordelo Hb	Je 20/09	19h45
Exempt: AC2L				

Coupe Auguste Delaune : Poule 2 - Tour 1

ASCA	ASC CNES	Beaupuy	Me 19/09	20h15
AS ST LOUP CAMMAS	SHADOCKS SEILH	St Loup Cammas	Je 20/09	20h15
Exempt: NEW TEAM				

Coupe Occitane : Poule A - Tour 1

O. TOULOUSE	SOPRA STERIA FOOT	Lardenne Synthé	Me 19/09	19h45
FA ROQUES	MISTRAL P.L.	Roques	Lu 17/09	20h30
Exempt: FONBO FC				

Coupe Occitane : Poule B - Tour 1

FORZA VIOLA FC	IO TEAM	Stadium Taton Synthé	Je 20/09	20h00
AS DRT	ATHLETICO TOLOSA B	Stadium Taton Synthé	Lu 17/09	20h00
Exempt: LES VIEILLES CANAILLES				

Coupe Occitane : Poule C - Tour 1

MECAPROTEC FC	LES FOOT FURIEUX	Muret Auriol	Lu 17/09	20h00
TOULOUSE SA	SB SPORT FC	La Ramée Synthé	Ve 21/09	19h45
Exempt: O. MECAHERS				

Coupe Occitane : Poule D - Tour 1

FC POTO	ATHLETICO TOLOSA C	Daniel Faucher	Ve 21/09	19h45
DYNAMO FC	USA FOOT	Sordelo Hb	Me 19/09	19h45
Exempt: AS MATRA				

Coupe Occitane : Poule E - Tour 1

ALTRAN FOOT	ATHLETICO TOLOSA A	Blagnac Baradels Syn	Je 20/09	20h45
USEMA COLOMIERS	SHAKHTAR TOLOSA	Capitany Synthé	Me 19/09	20h00

SEMAINE 39 DU 24/09/2018 AU 28/09/2018

Division : Excellence – Journée 1 aller

ATHLETICO TOLOSA B	USEMA COLOMIERS	Lardenne Synthé	Me26/09	19h45
LES FOOT FURIEUX	SHADOCKS DE SEILH	Stadium Taton Synthé	Lu 24/09	20h00
FC POTO	AJ SAINT EXUPERY	La Ramée Synthé	Ve 28/09	19h45
PASPORT	MECAPROTEC FC	Sordelo Hb	Me26/09	19h45

Exempt: ASEAT

Division : Promotion Excellence – Journée 1 aller

MISTRAL P.L.	FONBO FC	Sordelo St	Ve 28/09	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 27/09	20h45
AS ST LOUP CAMMAS	FA ROQUES	St Loup Cammas	Je 27/09	20h15
SHAKHTAR TOLOSA	ASC CNES	Sordelo St	Me26/09	19h45

Exempt: O. TOULOUSE

Division : Honneur – Journée 1 aller

FORZA VIOLA FC	DYNAMO FC	Stadium Taton Synt	Je 27/09	20h00
TOULOUSE SA	NEW TEAM	A définir		
IO TEAM	ASCA	M. Cerdan St.	Lu 24/09	19h45
LES VIEIL. CANAILLES	AS MATRA	A définir		

Exempt: SB SPORT FC

Division : Promotion Honneur – Journée 1 aller

USA FOOT	AGATE FC	Blagnac Baradels Syn	Me26/09	20h45
AC2L	ATHLETICO TOLOSA C	D. Faucher	Ve 28/09	19h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	CPAM	Sordelo St	Je 27/09	19h45
SOPRA STERIA FOOT	US CAF	Sordelo Hb	Je 27/09	19h45
O. MECAHERS	AS DRT	La Ramée St.	Lu 24/09	19h45

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

fsgt.31@free.fr



SELECTION HAUTE GARONNE

INSCRIPTION SAISON 2018-2019

(à retourner avant le **15Octobre 2018**)

NOM DU CLUB:

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

(Si vous avez d'autres joueurs intéressés, les inscrire au dos)

NOM du Responsable du club:

Signature: